Mission Permanente de la
République du Cameroun
auprès des Nations Unies

Permanent Mission of the
Republic of Cameroon to the
United Nations

78eme Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

Point 84 de l'ordre du jour « Portée et application du Principe de la Compétence universelle »

Déclaration du Cameroun faite par

NYANID Zacharie Serge Raoul, Ph. D

Ministre Plénipotentiaire

New York, Octobre 2023

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie le secrétaire général pour son rapport A/78/130,

Monsieur le Président,

résolutions 64/117 du 16 décembre 2009 la

« d'assurer la légitimité et la crédibilité du recours à la compétence universelle par un exercice judicieux et responsable, conformément au droit international

« conformément au droit international »,

en application du principe de la personnalité active,

à condition que ces actes soient érigés en infraction pénale conformément au droit de ce pays et lorsqu'une infraction est commise contre un citoyen étranger, si l'infraction est criminalisée à la fois au regard du droit pénal de ce pays et du droit pénal de l'État sur le territoire duquel l'infraction a été commise conformément au principe de la double incrimination.

Monsieur le Président,

« On ne peut pas labourer, semer, récolter et manger le même jour ».